

UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES
AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL
ENSEIGNANT

Du 25 Juin 2001

DECRET N° 2001-337 / /UMNG.SG.DPAAD.SPE.J.

Visas :

portant intégration et nomination de Monsieur **NGATSE Ludovic** dans le
Statut Particulier du Personnel de l'Université Marien NGOUABI en qualité
d'enseignant permanent.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE



RECT.UMNG.

- Vu l'Acte Fondamental du 24 octobre 1997 ;
Vu la Loi n° 021/89 du 14 novembre 1989 portant refonte du Statut Général de la Fonction Publique ;
Vu l'Ordonnance n° 29/71 du 4 décembre 1971 portant création de l'Université de Brazzaville ;
Vu l'Ordonnance n° 09/74 du 14 mai 1974 portant modification de l'Ordonnance n° 29/71 du
décembre 1971 portant création de l'Université de Brazzaville ;
Vu l'Ordonnance n° 034/77 du 28 juillet 1977 portant changement du Nom de l'Université de Brazzaville
en Université Marien NGOUABI ;
Vu le Décret n° 76/439 du 16 novembre 1976 portant organisation de l'Université de Brazzaville ;
Vu le Décret n° 91/050 du 5 mars 1991 portant fixation de la solde de base des fonctionnaires
et agents contractuels de la République Populaire du Congo ;
Vu le Décret n° 91/849 du 30 octobre 1991 portant Statut Particulier du personnel
de l'Université Marien NGOUABI ;
Vu le Décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au Ministre de la Fonction
Publique et des Réformes Administratives ;
Vu le Décret n° 98/89 du 10 mars 1998 portant nomination du Recteur de l'Université
Marien NGOUABI ;
Vu la délibération n° 004/99 du 14 octobre 1999 autorisant le recrutement des personnels de
l'Université Marien NGOUABI ;
Vu le dossier de demande d'emploi en qualité d'enseignant permanent présenté par l'intéressé ;



DECRETE :

Article 1er : En application de l'article 10 du Décret n° 91/849 du 30 octobre 1991 susvisé, Monsieur **NGATSE Ludovic**,
né le 20 mars 1968 à Gagna (ABALA), de nationalité congolaise, titulaire du Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA)
en Sciences de Gestion, délivré le 3 octobre 1994 par l'Université de Bourgogne (FRANCE), et du Diplôme d'expertise
comptable - régime 1981, délivré le 14 janvier 2000 par le Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de
la Technologie, Paris - France, est recruté, intégré dans le Statut Particulier du Personnel de l'Université Marien
NGOUABI et nommé **Assistant de 1er échelon**, indice 1190 sur les postes budgétaires ouverts au titre de l'exercice
budgétaire 2001.

Article 2 : le présent Décret qui prend effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé en qualité d'enseignant permanent, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Président de la République

Brazzaville, le 25 Juin 2001

La Ministre de la Fonction Publique,
des Réformes Administratives et de la
Promotion de la Femme

Jeanne DAMBENZET.-

Le Ministre de l'Economie,
des Finances et du Budget

Mathias DZON.-

Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre de l'Enseignement Primaire,
Secondaire et Supérieur, Chargé de
la Recherche Scientifique

Pierre NZILA.-

AMPLIATIONS :

MEPSSRS
RECTORAT
V/RECTORAT
SG/CHRONO
DPAAD
DAF/SOLDE
JORC
DGFP
DGCF
INTERESSE

1
1
1
3
5
3
3
3
3
1